



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE  
**MAIRIE de JAUJAC**  
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Site : <http://www.jaujac.fr>

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**Du 23 juillet 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme RIGAL Françoise de son poste de conseillère municipale.

**1) Approbation de l'avant projet définitif pour la requalification du centre de la bastide et signature d'un avenant de revalorisation du marché de maîtrise d'œuvre.**

Le Conseil Municipal :

\* A validé l'avant projet définitif pour un montant de 1 848 000 € H.T soit :

- 1 788 000 euros H.T. pour le bâtiment et les espaces extérieurs
- 60 000 euros H.T. pour les démolitions restant à réaliser
- 7 000 euros H.T. pour les options : signalétique, enlèvement des éclairages, abattage d'arbres. en conservant les options jusqu'à l'appel d'offres.

\* A autorisé le président du SDEA à signer un avenant de revalorisation du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 29 959.26 € H.T. et à affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour poursuite des études.

**2) Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piéton sur la D 19**

La commune envisage d'aménager un cheminement piéton sur la D 19 (route de la Souche) : Amélioration du réseau hydraulique, création d'abords pour faciliter le cheminement des piétons ainsi que des dispositifs pour faire ralentir les usagers de la route.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 180 000 € H.T. hors coûts des travaux à la charge du département.

Afin de mener à bien l'opération, il a été décidé de faire appel à un maître d'ouvrage pour les études préliminaires et l'avant projet.

Le SDEA a été sollicité pour assurer cette mission dans les conditions définies par le contrat d'assistance et maîtrise d'œuvre.

Le SDEA pour une telle intervention demande une rémunération de 3 924.78 € H.T.

Le Conseil Municipal a :

- approuvé le contrat à intervenir entre la commune de JAUJAC et le SDEA
- autorisé le maire ou un des adjoints à signer le contrat ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

**3) Désignation de nouveaux délégués**

Madame RIGAL Françoise avait été désignée comme :

- Membre suppléant à la commission d'Appel d'offres par délibération en date du 28 mars 2014
- Déléguée suppléante au Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche par délibération en date du 14 avril 2014

- Déléguée suppléante pour représenter la commune dans la démarche « village de caractère » auprès de l'ADT par délibération en date du 26 mai 2014.

Suite à sa démission, un nouveau délégué suppléant a été désigné :

Commission d'appel d'offres : Mme CHAMODON Jocelyne  
Syndicat mixte des inforoutes : Mr ROUDIL Jean-Christophe  
ADT « Village de caractère » : Mr BOUCHER Guy

#### **4) Décision modificative N°1 – Budget commune**

##### Dépenses d'investissement

Article 2041582 : - 9 550.00 €

Article 168758 : + 9 550.00 €

#### **5) Tarif concert du 14 octobre 2018**

Il a été décidé d'organiser un concert d'orgue et trompette à l'Eglise le dimanche 14 octobre 2018 dans le cadre des castagnades d'automne.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer le tarif suivant :

- tarif unique : 5 euros
- gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

#### **6) Tarif repas cantine scolaire**

Le conseil municipal a fixé le tarif des repas cantine à compter du 1<sup>er</sup> août 2018

- 3.80 € le ticket pour les enfants scolarisés à JAUJAC
- 4.60 € pour les enseignants et les hôtes de passage

#### **7) Approbation du règlement cantine scolaire**

Le conseil municipal a approuvé le règlement de la cantine scolaire pour l'année 2018.2019

#### **8) Acceptation dons et legs**

Le Conseil municipal a autorisé le maire à accepter les dons et legs, pendant la durée de son mandat, qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

#### **9) Prime exceptionnelle**

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 € brut à la cuisinière de la cantine scolaire.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.